

FADOQ



Plateforme électorale Élections provinciales 2026

FADOQ
7665, boulevard Lacordaire, Montréal (Québec) H1S 2A7
fadoq.ca

Table des matières

Préambule	4
Santé et services sociaux	5
Améliorer l'accès aux soins et services de santé	5
1. Simplifier et accélérer le parcours des usagers et usagères dans le système de santé.....	5
2. Accélérer le virage vers les soins et services à domicile et augmenter leur financement.....	6
3. Assurer un meilleur accès aux appareils auditifs et réduire les coûts.	6
4. Augmenter les places en hébergement de soins de longue durée et en ressources intermédiaires.....	6
Loisirs et activités physiques	6
Encourager le vieillissement actif	6
1. Établir un partenariat national avec la FADOQ afin de contribuer au vieillissement actif des 50 ans et plus, et à atteindre les objectifs de la Stratégie nationale de prévention en santé.	7
2. Reconnaître le sport, le loisir, l'activité physique et le plein air à la hauteur de leur apport à la santé, au mieux-être collectif et à la vitalité des communautés en investissant significativement dans ces secteurs.....	7
3. Recréer le crédit d'impôt pour des activités des aînés afin d'encourager les personnes aînées à faible revenu à participer à des activités.	8
Logement	8
Vieillir chez soi, avec des options accessibles	8
1. Élargir l'admissibilité à la subvention pour faire face à la hausse des taxes foncières.....	8
2. Favoriser la diversification des modèles d'habitation pour les personnes aînées locataires afin d'assurer des logements abordables et adaptés à leurs besoins et intérêts.....	9
3. Freiner les fermetures de résidences privées pour aînés (RPA) et maintenir un coût raisonnable pour les résidents et résidentes.	9
4. Augmenter le financement des programmes d'adaptation de domicile ou de rénovation afin de maintenir les personnes aînées à domicile le plus longtemps possible.....	9

5. Modifier la législation pour faciliter la rénovation ou la construction de logements intergénérationnels.	9
Finances et retraite	10
Aider financièrement les 50 ans et plus, prévenir pour mieux protéger	10
1. Optimisation et uniformisation des crédits d'impôt	10
2. Augmenter le montant de base de la prestation de décès.....	10
3. Soutenir les services policiers en leur fournissant des ressources pour renforcer les enquêtes sur la fraude visant les personnes âgées et les actions de sensibilisation et de prévention.....	11
4. Prévenir les fraudes immobilières	11
5. Offrir de l'aide financière aux personnes proches aidantes, et plus de flexibilité à celles qui sont encore sur le marché du travail.	11

Préambule

Le Québec vit actuellement un vieillissement de la population accéléré qui soulève plusieurs enjeux. Il interpelle notre conception de la solidarité, de la dignité et du vivre-ensemble. Dans les prochaines années, le Québec comptera une proportion sans précédent de personnes âgées, porteuses d'expériences, de savoirs et d'un profond attachement à leur communauté. Cette réalité appelle des choix collectifs clairs, cohérents et porteurs de sens.

Depuis plus de cinquante ans, nous jouons un rôle incontournable dans cette réflexion. Présents sur le terrain, ancrés dans les milieux de vie et à l'écoute de nos membres, nous agissons à la fois comme réseau social, acteur de prévention et porte-voix des personnes de 50 ans et plus. Notre action dépasse la défense d'intérêts particuliers : elle contribue à promouvoir le vieillissement actif et à façonner une société plus inclusive, où vieillir rime avec plaisir, solidarité, participation, sécurité et autonomie.

Le vieillissement ne doit pas être perçu comme un fardeau, mais comme une transformation collective à accompagner. Il nous invite à repenser l'organisation des soins et des services de santé, la place du loisir et de l'activité physique, le logement, la sécurité financière. Il nous rappelle aussi l'importance d'agir en amont, par la prévention, afin de favoriser un vieillissement en santé et de retarder l'apparition des maladies.

Dans ce contexte, l'élection à venir représente un moment charnière. Elle offre l'occasion de définir des orientations claires et durables, de réaffirmer nos valeurs et de choisir quel type de société nous souhaitons léguer. Les décisions prises aujourd'hui entraîneront des répercussions bien au-delà d'un cycle électoral : elles façonneront le quotidien des générations actuelles et futures. Plus que jamais, il est temps de placer le respect, la dignité et la solidarité intergénérationnelle au cœur de notre projet de société.

Santé et services sociaux

Améliorer l'accès aux soins et services de santé

Pour la FADOQ, la population doit être soignée sans déboursier, dans des délais raisonnables, et c'est au gouvernement d'organiser le système pour y parvenir tout en respectant son budget. Nous appuyons un système de santé universel avec des mesures fortes pour renforcer le réseau public.

Les résultats [d'un sondage mené auprès de nos membres](#) révèlent l'ampleur des difficultés rencontrées par la population lorsqu'il s'agit d'obtenir des soins et des services de santé. Cela confirme l'urgence d'agir afin d'améliorer leur accessibilité, un enjeu central pour aujourd'hui, mais aussi pour les années à venir.

De plus, le souhait d'une majorité de Québécois et Québécoises est de vieillir chez soi. Il faut donc que toutes les personnes en attente d'un premier soin ou service à domicile soient prises en charge et qu'il y ait une augmentation du nombre d'heures de services offertes par les prestataires.

Enfin, il faut s'assurer de repousser le moment où la population a besoin de soins de santé en investissant dans la prévention.

1. Simplifier et accélérer le parcours des usagers et usagères dans le système de santé.

- Inscription individuelle de toutes les personnes vulnérables auprès d'un médecin de famille.
- Déployer des services de téléconsultation, que ce soit par des médecins omnipraticiens, par des infirmières praticiennes spécialisées (IPS) ou d'autres professionnels de la santé selon le motif de la consultation.
- Renforcer les services aux personnes âgées dans les CLSC et faciliter les procédures administratives afin de naviguer plus facilement dans le système de santé.
- Garantir des chirurgies dans un délai raisonnable dans le réseau public, et au privé lorsque ce délai est déraisonnable.
- Arrêter le travail en silo en santé et poursuivre le décloisonnement des professions.

2. Accélérer le virage vers les soins et services à domicile et augmenter leur financement.

- Poursuivre la mise en œuvre de la politique Mieux chez soi.
- Renforcer de façon structurante le financement des soins et services à domicile.
- Optimiser l'organisation du travail afin d'assurer une disponibilité suffisante des ressources humaines, de manière à améliorer significativement l'accès, la continuité et la couverture des soins et services offerts à la population.
- Encourager les initiatives qui fonctionnent déjà, comme [les soins intensifs à domicile](#).
- Soutenir les personnes proches aidantes avec des ressources supplémentaires pour leur fournir un répit.

3. Assurer un meilleur accès aux appareils auditifs et réduire les coûts.

- Rembourser via la RAMQ le deuxième appareil auditif pour les personnes retraitées.
- Autoriser les nouveaux appareils auditifs en vente libre, comme les AirPods Pro et les dispositifs d'écoute alternatifs.
- Autoriser les audiologistes du Québec à vendre, poser ou renouveler des appareils auditifs afin de donner un meilleur accès et réduire les coûts.

4. Augmenter les places en hébergement de soins de longue durée et en ressources intermédiaires.

- Accélérer la transformation et la rénovation des CHSLD vétustes afin qu'ils soient des milieux de vie dignes.
- Revoir le modèle de construction des Maisons des aînés qui ne sont pas encore en chantier afin qu'elles offrent plus de places d'hébergement.
- Mettre en chantier des ressources intermédiaires.

Loisirs et activités physiques

Encourager le vieillissement actif

Étant ancrés dans les communautés et offrant une diversité d'activités, nous jouons un rôle clé dans le maintien de la santé, de la vitalité et du lien social des personnes de 50

ans et plus. Nous pouvons ainsi contribuer à la réussite de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de prévention en santé.

Nous organisons des activités culturelles, sportives, sociales et récréatives, ainsi que des événements et des voyages, afin de favoriser les rencontres et la participation active. Les loisirs et l'activité physique sont des piliers essentiels d'une bonne qualité de vie.

Ils contribuent directement à la santé physique et mentale en favorisant le mouvement, la stimulation cognitive et l'équilibre émotionnel. Pour les personnes de 50 ans et plus, demeurer actives par des activités adaptées permet de conserver des habitudes de vie saines, tout en soutenant l'autonomie et la confiance en ses capacités.

Au-delà des bienfaits physiques, les loisirs, notamment grâce à nos plus de 680 clubs, sont des lieux de socialisation et d'appartenance. Ils renforcent la solidarité et permettent ainsi de contribuer à la vie collective, démontrant que le vieillissement actif est une richesse pour l'ensemble de la communauté.

1. Établir un partenariat national avec la FADOQ afin de contribuer au vieillissement actif des 50 ans et plus, et à atteindre les objectifs de la Stratégie nationale de prévention en santé.

- Contribuer financièrement à la mise en place, à la FADOQ, d'un réseau régional d'agents de proximité en promotion d'un vieillissement actif.

2. Reconnaître le sport, le loisir, l'activité physique et le plein air à la hauteur de leur apport à la santé, au mieux-être collectif et à la vitalité des communautés en investissant significativement dans ces secteurs.

- Solliciter les acteurs du sport, du loisir, et de l'activité physique et du plein air pour participer à opérer concrètement le changement vers une population plus active.
- Financer adéquatement les acteurs de ce secteur ainsi que les infrastructures.

3. Recréer le crédit d'impôt pour des activités des aînés afin d'encourager les personnes aînées à faible revenu à participer à des activités.

- Augmenter le montant remboursé à 80 \$ et permettre l'admissibilité aux personnes de 65 ans et plus ayant des revenus de 50 000 \$ ou moins.
 - Pour [l'année d'imposition 2021](#), le crédit d'impôt pour les activités des aînés a entraîné une dépense fiscale de seulement 1,5 million \$.

Logement

Vieillir chez soi, avec des options accessibles

Les plus récentes statistiques démontrent que 9 personnes de 65 ans et plus sur 10 vivent toujours dans un ménage privé, que ce soit à titre de propriétaires ou de locataires. Vieillir chez soi demeure donc le choix privilégié de la majorité des personnes de 65 ans et plus.

Or, ce choix est de plus en plus difficile à exercer. Le coût du logement a fortement augmenté au cours des dernières années, tant pour les propriétaires que pour les locataires, sous l'effet combiné de la hausse des taxes foncières, des primes d'assurance et de la crise du logement qui frappe l'ensemble du Québec.

Par ailleurs, lorsque des personnes de 65 ans et plus souhaitent vendre leur maison afin de se reloger dans un espace plus petit et mieux adapté à leurs besoins, les options disponibles sont limitées, voire inexistantes pour celles à faible revenu. Cette pénurie contraint trop souvent les personnes aînées à faire des choix par défaut, plutôt que des choix qui respectent leurs capacités financières, leur autonomie et leurs intérêts.

Face à cette réalité, il est impératif de repousser les solutions traditionnelles et d'innover. La construction de milieux de vie mixtes et intergénérationnels, favorisant la cohabitation de tous les âges, constitue une réponse porteuse. Ces milieux permettent non seulement d'offrir des logements accessibles et diversifiés, mais aussi de créer des communautés vivantes, solidaires et durables, où vieillir chez soi demeure une option réelle et digne.

1. Élargir l'admissibilité à la subvention pour faire face à la hausse des taxes foncières.

- Faire passer le seuil de revenu familial de 64 200 \$ à 80 000 \$.

- Baisser à 10 ans le nombre d'années où l'on doit être propriétaire de la résidence.
- Permettre l'admissibilité aux propriétaires de logement intergénérationnel.

2. Favoriser la diversification des modèles d'habitation pour les personnes âgées locataires afin d'assurer des logements abordables et adaptés à leurs besoins et intérêts.

- Mettre en place des programmes, soutenir financièrement des initiatives et simplifier les démarches administratives afin de stimuler la construction, l'acquisition et la rénovation de bâtiments, dans le but de développer des logements pour personnes autonomes ou en perte d'autonomie en milieux mixtes ([Pax Habitat](#)), en OSBL d'habitation (Unitaires et RPA à but non lucratif), en coopératives d'habitation et en logements à loyer modique.

3. Freiner les fermetures de résidences privées pour âgés (RPA) et maintenir un coût raisonnable pour les résidents et résidentes.

- Plafonner la hausse de loyer pour la portion se rattachant aux services, comme le font d'autres provinces canadiennes en la limitant au maximum de 3 %.
- Interdire les services obligatoires dans le bail.
- Améliorer le programme d'allocation personnalisée afin qu'il réponde aux problématiques des RPA et que la facture ne soit pas refilée aux résidents et résidentes.
- Réduire certaines procédures administratives des RPA et les disparités régionales.

4. Augmenter le financement des programmes d'adaptation de domicile ou de rénovation afin de maintenir les personnes âgées à domicile le plus longtemps possible.

- RénoRégion : augmenter l'admissibilité et le montant pouvant être remboursé.

5. Modifier la législation pour faciliter la rénovation ou la construction de logements intergénérationnels.

- Établir des barèmes pour avoir une uniformité à travers la province.

Finances et retraite

Aider financièrement les 50 ans et plus, prévenir pour mieux protéger

Le vieillissement de la population impose des choix collectifs clairs : mieux soutenir financièrement les personnes de 50 ans et plus et renforcer la prévention afin de les protéger contre les abus et les fraudes.

Trop souvent, des mesures existent sans être pleinement accessibles aux personnes les plus vulnérables, tandis que les mécanismes de protection demeurent insuffisants face à des stratagèmes de plus en plus complexes.

Agir en amont signifie d'abord reconnaître que la sécurité financière est un pilier essentiel du vieillissement en santé. Les politiques publiques doivent viser l'équité, la simplicité et l'accessibilité afin de réduire les inégalités et d'assurer à chacun un filet de protection adapté à sa réalité.

Parallèlement, prévenir pour mieux protéger exige une vision globale : renforcer la vigilance collective, valoriser la collaboration entre les acteurs et investir durablement dans la sensibilisation. Protéger les personnes âgées, c'est aussi reconnaître leur apport à la société et affirmer notre responsabilité commune de créer un environnement sécuritaire, respectueux et solidaire, aujourd'hui et pour les générations à venir.

1. Optimisation et uniformisation des crédits d'impôt

- [Rendre remboursables les crédits et montants qui ne le sont pas](#) afin que les personnes à faible revenu puissent s'en prévaloir.
- Rendre les crédits pour personnes âgées admissibles dès l'âge de 65 ans.
- [Prolonger le projet pilote](#) qui permet à certains particuliers d'utiliser une déclaration simplifiée et l'offrir à un plus grand nombre de personnes âgées.

2. Augmenter le montant de base de la prestation de décès

- Faire passer [la prestation à 5 000 \\$](#) et l'indexer annuellement.

3. Soutenir les services policiers en leur fournissant des ressources pour renforcer les enquêtes sur la fraude visant les personnes âgées et les actions de sensibilisation et de prévention.

- Assurer un financement adéquat et pérenne des programmes de prévention et de sensibilisation ayant fait leurs preuves auprès des personnes âgées, notamment le programme Aîné-Avisé de la FADOQ, la Sûreté du Québec et le CIUSSS CCOMTL.

4. Prévenir les fraudes immobilières

- Lors d'une transaction immobilière, rendre obligatoire pour les courtières et les courtiers immobiliers la déclaration de toute suspicion d'abus financiers.
- Ajouter l'Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec (OACIQ) comme entité intervenante désignée pour recevoir les signalements impliquant une courtière ou un courtier immobilier en cas de maltraitance financière.

5. Offrir de l'aide financière aux personnes proches aidantes, et plus de flexibilité à celles qui sont encore sur le marché du travail.

- Augmenter le financement de l'allocation autonomie à domicile afin qu'elle profite à un plus grand nombre de personnes proches aidantes.
- Reconnaître le travail des proches aidants par l'octroi de crédits de gains dans le cadre du Régime de rentes du Québec à tout cotisant qui subirait une perte de revenus afin d'éviter d'affecter à la baisse leur rente future.